

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table of subscription rates for different regions and durations (3 months, 6 months, 1 year).

En vente à PARIS à la Librairie Alsacienne-Lorraine, 4, rue de Médicis.

Le Lorrain

Rédaction et Administration : 14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 24

ANNONCES La petite ligne 50 FL. RÉCLAMES La ligne 50 FL.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal 14, rue des Clercs, à Metz et dans toutes les Annonces à l'étranger.

Landtag d'Alsace-Lorraine

LE BUDGET EN DEUXIÈME LECTURE A LA SECONDE CHAMBRE

Strasbourg, 11 février. Le Secrétaire d'Etat, M. le comte Rodern, a encore assisté aujourd'hui à toute la séance de la seconde Chambre, où se traitaient surtout des questions du ressort du ministère des finances. Il a suivi les débats avec une attention soutenue, s'efforçant apparemment non seulement de se mettre au courant de toutes les affaires budgétaires, mais de connaître aussi l'esprit et les dispositions de l'assemblée.

On s'est entretenu, quant au reste, de différents sujets présentant un intérêt général : l'évaluation du rendement du vignoble, le « grand pardon » et la contribution de guerre, l'emploi des fonds versés à l'Alsace-Lorraine par les chemins de fer, à titre d'impôt sur l'industrie les subsides aux fonctionnaires, les Caisse d'épargne, la Cour des Comptes. Nous renvoyons le lecteur au compte rendu détaillé qui suit.

M. le Dr Franken, le nouveau sous-secrétaire de la justice, a assisté à une grande partie de la séance. Il semblait fort occupé à s'orienter et à étudier la physiognomie de l'assemblée. C'est un homme d'âge mûr, aux cheveux grisonnants, mais qui paraît avoir conservé toute sa vigueur. Il n'a pas eu l'occasion de prendre la parole.

LA SÉANCE

est ouverte à 9 heures. Présidence, M. le Dr Ricklin. Secrétaires, MM. Wolfer et Immer. Au banc du gouvernement, MM. le comte Rodern, secrétaire d'Etat; Kehler, le baron de Stein, Dr Franken, sous-secrétaires d'Etat.

Budget de l'enregistrement.

M. le Dr Schott. — En cas de changement de propriétaire de débit, il y a à payer un droit de timbre pour les communes. L'administration des chemins de fer refuse de payer ce droit quand il y a un changement pour les tenanciers des buffets de gare. Le gouvernement d'accord avec la commission du budget est d'avis que ce droit est dû. On a demandé une décision du chancelier. Y a-t-il eu une réponse? S'il s'agissait d'un droit qui serait dû par nous autres, on ne prendrait pas de ménagements.

Budget des contributions directes et de l'arpentage.

Une nouvelle évaluation du vignoble. M. le Dr Schott prend la parole au chapitre 83 des recettes (impôt foncier). Une commission a émis l'avis qu'on devait procéder à une nouvelle évaluation du vignoble. Le gouvernement a pensé qu'une nouvelle évaluation du revenu net serait très longue; il serait préférable de se borner à un dégrèvement successif. L'évaluation actuelle est basée sur un rendement notablement supérieur au rendement moyen des dix dernières années.

La lutte contre les maladies cryptogamiques a, par surcroît, occasionné des dépenses considérables. On ne peut plus parler aujourd'hui d'un rendement net du vignoble. L'impôt foncier prélevé sur les propriétaires n'est pas fondé; il est injuste. Le gouvernement n'a pas donné suite aux vœux successifs exprimés par le Parlement. Cependant au vertu d'une loi de 1903, il aurait pu modifier l'évaluation. Des 1010 M. Guépratte avait proposé une motion qui a été adoptée à l'unanimité, mais qui est restée à l'état de lettre morte. L'an dernier la Chambre a reconnu qu'une nouvelle évaluation du vignoble est urgente. Il faut espérer que le gouvernement ne tardera pas à nous saisir d'un projet dans ce sens. Les viticulteurs ont été inquiétés par les investigations des commissaires des contributions; ils redoutent qu'on ne procède à l'évaluation en vigueur pour base de la contribution de guerre. Or, le vigneron n'a plus de récolte, il est réduit à la misère. Il est nécessaire de diminuer le rendement net et de faire bénéficier les vigneron d'un dégrèvement. On a dû accorder une remise de la moitié des impôts en 1912 et rembourser aux communes les pénalités additionnelles perçues sur le vignoble. Les rendements nets doivent correspondre à la réalité et doivent être réduits très notablement. Quant à la nouvelle évaluation, la commission des contributeurs a proposé de l'ajourner jusqu'à la réforme des impôts. Si le gouvernement ne se dé-

cidait pas à présenter un projet, la Chambre devra prendre elle-même l'initiative par une proposition de loi. (Bravos.) M. Kehler se rallie complètement à ce qu'a dit M. le Dr Schott. La situation des viticulteurs est telle qu'un dégrèvement s'impose. Différentes pétitions vont être adressées à la Chambre à cet égard. On ne peut plus ajourner la réduction du rendement net.

M. Kehler, sous-secrétaire d'Etat, ne sait pas s'il doit entrer dans les détails puisque la Chambre sera saisie d'une motion spéciale. La commission des contributeurs a pensé qu'il ne peut être procédé actuellement à une taxation. On a fait bénéficier les vigneron d'une remise de l'impôt foncier. Cette année on a envisagé la réduction du rendement.

L'effet pour l'individu isolé est à peu près insensible, mais l'ensemble entraîne une diminution sensible des recettes. Les vigneron, d'un autre côté, possédant des maisons, des jardins, payeront des impôts communaux plus élevés.

La loi n'autorisait pas le gouvernement à procéder d'office à une réduction des rendements nets, comme le croit M. le Dr Schott; il ne peut le faire que dans des situations extraordinaires; une mauvaise récolte ne peut pas être considérée comme une situation extraordinaire (Murmures). Si, comme l'a souhaité mon voisin (M. le baron de Stein), nous avons quelques bonnes années, l'évaluation actuelle répondra de nouveau à la réalité.

M. Wetterlé. — M. Kehler ne nous a pas dit si les communes sollicitant une remise d'impôts obtiendront. D'après une décision de la Chambre, il doit être donné suite à des pétitions quand elles sont fondées. Lorsque la récolte est nulle, le fisc n'a pas le droit d'exiger des impôts. Les plaintes des vigneron ne sont que trop fondées. On peut y donner suite par une nouvelle évaluation de la propriété foncière. Cette évaluation aboutirait sûrement à une forte réduction. On pourrait donc consacrer des à présent une somme de 80.000 M aux dégrèvements. L'estimation du rendement net devrait, dans tous les cas, subir une réduction proportionnelle.

L'effet pour les vigneron isolés est faible, soit; mais il restera sensible cependant. La caisse de l'Etat encaisse à tort de 60 à 80.000 M par an. Il s'agit ici d'une question de justice. Nous ne pouvons plus nous contenter des sempiternelles promesses; il faut agir.

M. Heysch parle dans le même sens. La Landesausschuss déjà reconnu que l'évaluation du rendement du vignoble est injuste. Une remise des impôts s'impose plus que jamais.

M. Immer préconise également une évaluation du vignoble; mais comme elle ne peut être réalisée de suite il faut procéder à une réduction progressive.

M. Kehler, sous-secrétaire d'Etat, concède que les investigations des commissaires des contributions peuvent avoir pour objet l'estimation de la contribution de guerre. Mais la très grande majorité des vigneron ne sera pas affectée par la contribution de guerre. (Marques d'assentiment.) Il n'y a que dans la Haute-Alsace où il y a des évaluations exorbitantes. Pour la caisse de l'Etat une réduction du rendement serait très sensible; en outre les recettes des communes demandent une augmentation des pénalités additionnelles sur l'impôt foncier.

M. Wetterlé. — Les plaintes sur l'évaluation du vignoble se sont produites dès l'origine; elles sont surtout fondées depuis les dernières mauvaises années. C'est une satisfaction morale à accorder aux vigneron que de les faire bénéficier d'une réduction du rendement.

La contribution de guerre et le « grand pardon »

Au chapitre 83 des dépenses courantes M. le Dr Brom dit qu'il serait intéressant de savoir quel est jusqu'ici l'effet du « grand pardon » assuré aux contribuables lors de l'établissement de l'assiette pour la contribution de guerre. En Bade et à Francfort, on a reconnu que beaucoup de fortunes étaient restées non déclarées. Chez nous il en sera probablement de même. Mais il faut appeler l'attention des intéressés sur les effets du « grand pardon ». On a assuré que les nouvelles déclarations en vue de l'impôt sur le capital ont déjà fait remarquer les effets du « grand pardon ».

Il serait instructif aussi de savoir dans quelle mesure les capitaux du pays ont émigré. Nous avons intérêt à savoir à quoi nous en tenir sous ce rapport, d'abord au point de vue fiscal et ensuite au point de vue général. Le gouvernement devrait ouvrir l'œil.

M. Kehler, sous-secrétaire d'Etat. — Il semble prématuré de parler de l'effet du « grand pardon » puisque l'estimation des fortunes ne se fera chez nous qu'au mois de mars. Cependant la répercussion se fera sentir sur nos impôts. La direction générale des contributions a publié un avis aux contribuables. Cet avis a fait ressortir les graves conséquences des fausses déclarations : amendes, prison, publication dans les journaux. On a déjà ressenti les effets. Plusieurs cas remarquables se sont produits; un particulier qui avait seulement déclaré depuis des années 4.000 M de rente, en a déclaré 32.000 M. Peut-être se décidera-t-il à aller plus loin encore. (Hilarité.)

Budget de l'administration de la vérification des poids et mesures.

Au chapitre 87 des recettes : droits de jaugeage, M. Wehrung s'élève contre les droits que les communes ont à supporter pour la vérification supplémentaire des poids et mesures.

Budget de l'administration générale des finances.

Au chapitre 90 : Paiements de l'Empire en vertu

de la loi sur les impôts des exploitations de l'Empire, M. Emmel dit que les dépenses effectuées à l'aide de ces recettes ne se font pas conformément aux dispositions de la loi. Les recettes doivent servir à subventionner des communes où il existe des exploitations de l'Etat, en particulier des chemins de fer. Or on des écoles. On peut douter que cette affectation réponde à la loi. Durant les dernières années les recettes ont fortement augmenté. Actuellement elles dépassent un million de marks; dans le budget de 1914 on prévoit 700.000 M. Jusqu'ici on n'a pas accordé de subventions sur ce fonds aux villes qui ont de grandes gares, un nombreux personnel d'ouvriers et d'employés des chemins de fer. A la commission du Reichstag on a fait ressortir que ces fonds doivent servir à subventionner indistinctement les communes de la campagne et les villes quand celles-ci sont habitées par un certain nombre d'ouvriers occupés dans des exploitations de l'Empire. Il ne s'agit pas seulement de Schiltigheim, Dirschheim, Montigny, etc. Il faut tenir compte aussi de Strasbourg, Metz et d'autres villes. Collectif on a droit évident à ces subsides qui ne doivent pas être exclusivement réservés aux communes rurales. Quelle est l'attitude du gouvernement dans cette question?

M. Kehler, sous-secrétaire d'Etat, proteste contre le reproche fait au gouvernement de procéder d'une manière illégale. Le fonds est utilisé dans l'esprit de la loi du pays. Il est affecté aux communes sur le territoire desquelles se trouvent des exploitations de l'Empire. On ne conteste pas que les villes ont de plus fortes dépenses du fait de la présence de nombreux employés occupés dans des administrations de l'Empire. Si les villes se croient en droit de réclamer un subside, qu'elles demandent une réglementation nouvelle; on examinera les réclamations.

M. Fuchs. — Le gouvernement devrait faire des démarches afin que les versements venant de l'Empire soient plus élevés. L'excédent net des recettes de l'administration des chemins de fer en Alsace-Lorraine était de 50.800.000 M en 1912, somme énorme venant de l'Alsace-Lorraine, dont nous devrions bénéficier dans une plus large mesure qu'actuellement. Que ces messieurs du gouvernement mettent à profit leurs excellentes relations avec le chancelier. Au sujet de la répartition, M. Fuchs ne partage pas entièrement les vues de M. Emmel. Il y a une très grande différence entre les villes et les localités de la banlieue où il existe une exploitation de l'Empire. Les fonctionnaires bien rétribués habitent les villes, les ouvriers, les communes de la banlieue; ces communes n'ont aucune ressource spéciale en dehors des subsides. Quand on aura subventionné ces communes on pourra songer aussi aux villes s'il reste encore des fonds disponibles.

M. Wolf. — Le gouvernement doit affecter les recettes aux buts qui leur sont assignés, les communes intéressées doivent en bénéficier en première ligne. M. Emmel précise son point de vue vis-à-vis de son collègue M. Fuchs. Il s'en rapporte au texte de la loi d'Empire en ce qui touche l'affectation des ressources que verse l'Empire à l'Alsace-Lorraine. L'affectation actuelle n'est pas conforme à la loi.

M. Kehler, sous-secrétaire d'Etat. — Il reste encore des fonds disponibles : on donnera des applications à la commission. En 1912, la recette était de plus d'un million. Mais elle ne pourra guère augmenter en raison des conjonctures défavorables. Le gouvernement n'emploie pas les recettes pour en faire bénéficier l'Etat. Précédemment l'Etat était obligé de subventionner les communes; les subventions ne peuvent pas être continuées parce que les fonds provenant de l'Empire y suppléent.

Le fonds de grâce.

Au chapitre 93 « pensions de grâce et subsides de grâce, 400.000 M », M. Fuchs demande le rejet de ce crédit. Un fonds de grâce n'a pas de raison d'être. Ce serait à la représentation du peuple de décider de la répartition et de l'emploi de ce fonds.

Le gouvernement a fait valoir toutes sortes de considérations pour motiver le crédit. Si le monarque croit devoir accorder des subventions de grâce, il n'a qu'à supporter ces dépenses. (Très bien sur les bancs des socialistes.) Si le pays fournit ce crédit pour des dons de grâce, ce n'est pas une manière d'être équitable. Ici on pourrait réaliser une économie. On nous donne quelques indications sommaires et confidentielles sur l'emploi de ce fonds; mais cela ne nous apprend pas grand-chose. On nous dit qu'on distribue des secours à des fonctionnaires et à leurs veuves. Si ces secours sont nécessaires, qu'on les fasse voter par le Parlement. Je propose donc le rejet de ce crédit. Le Centre qui, l'an dernier, avait d'abord eu l'idée de repousser le fonds de grâce, s'est laissé déterminer à le voter à la suite de négociations avec le baron de Bulach. Si vous voulez tenir compte des sentiments du peuple, repoussez le crédit. (Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Martin demande le vote nominal sur le crédit. Le crédit est adopté par 27 voix contre 23.

Ont voté pour : MM. Atzel, Brogly, Burger, Collot, Didio, Engel, Fischer, Fix, Gilliot, Hauss, Hessemann, Heymes, Hünshberg, Hoer, Jung, Kehler, Metz, Meyer (Lutzelstein), Michel, Muller (Thann), Pierson, Ricklin, Steinmetz, Weber, Wehrung, Wiltberger, Wolf.

Ont voté contre : MM. Baehle, Bourger, Delsor, Drum, Emmel, Fuchs, Hackspill, Heysch, Hindelang, Imbs, Immer, Kneppfer, Martin, Laurent Meyer, Louis Meyer, Peirotes, Schilling, Schott, Schuman, Wetterlé, Wolfer, Zimmer.

Secours pour fonctionnaires.

M. Hauss motive un amendement tendant à réduire de 20.000 M le crédit prévu pour secours à des fonctionnaires moyens et subalternes. L'augmentation des traitements permet de réduire ce crédit, d'autant plus que les secours ne sont pas distribués d'une manière judicieuse. Avec la réduction on pourra faire bénéficier les veuves et orphelins de fonctionnaires décédés.

M. Zimmer. — Mon groupe propose le renvoi de ce crédit à la commission du budget en raison des remaniements qu'entraînerait l'amendement.

M. Kehler. — Le gouvernement n'est pas d'accord avec l'amendement de M. Hauss. Le crédit a déjà été réduit de 20 0/0 antérieurement. Un fonds de secours pour les fonctionnaires est indispensable. Il peut se produire des abus, mais ils sont l'exception. On ne peut les généraliser. Laissez les choses en l'état. Si vous avez des plaintes à formuler au sujet de l'emploi du crédit, on en tiendra compte, mais ne réduisez pas le crédit.

La réduction du crédit; quant aux détails, nous pouvons nous en tenir à la commission du budget. M. Wetterlé dit que le Centre n'est pas opposé au renvoi. Il y a eu des abus permanents en ce sens que le crédit est régulièrement épuisé; c'est pourquoi nous avons voulu centraliser les fonds de secours. L'orateur rappelle un cas spécial : une somme de 1800 M restante avait été distribuée comme gratification à des brigadiers de gendarmerie.

Le renvoi du titre IV du chapitre 94 est décidé.

Une Cour des comptes pour l'Alsace-Lorraine.

Au chapitre 96 « Paiements à l'Empire », M. Michel prend la parole au sujet du crédit de 54.216 M qui figure au budget comme contribution aux dépenses de la Cour des comptes de l'Empire. Le contrat avec la Cour des comptes arrivera prochainement à expiration. Faut-il le renouveler par une loi d'Empire ou une loi du pays? Si c'est par une loi d'Empire, on empêtera sur la Constitution de l'Alsace-Lorraine; si c'est par une loi du pays, on empêtera sur les prérogatives de l'Empire. Il faudrait une chambre supérieure des comptes pour l'Alsace-Lorraine. Le gouvernement fait valoir contre ce projet la forte dépense. Or nous devons tâcher de nous élargir et ensuite la dépense n'est pas tellement élevée. Actuellement on paie 60.000 M à la Cour des comptes. D'après les dépenses que le grand-duché de Bade et le Wurtemberg affectent à leur contrôle des finances, il faudrait prévoir environ 120.000 M. L'orateur recommande le projet dont est saisi actuellement la Chambre wurtembergeoise. Une Cour des comptes pour l'Alsace-Lorraine travaillerait tout aussi consciencieusement que celle de Potsdam; elle aurait l'avantage de contribuer au développement des finances.

M. le comte Rodern partage la manière de voir exprimé en dernier lieu par le préopinant. Comme fonctionnaire d'Alsace-Lorraine il voudrait qu'il y ait une Cour des comptes pour l'Alsace-Lorraine. Mais les dépenses seraient plus élevées qu'on ne le pense. Des négociations ont lieu avec le chancelier; dans le courant de la session, au plus tard au commencement de l'hiver prochain, un mémoire sera soumis à la Chambre. On prévoira les sommes à affecter au contrôle. La Cour de Potsdam est obligée de contrôler les comptes de l'exercice 1914; il n'y a donc pas urgence.

M. Hauss se réjouit d'avoir trouvé sur la personne de M. Michel un défenseur si chaleureux de la proposition faite il y a deux ans par le Centre. Avec M. le Secrétaire d'Etat je crois que 54.000 M ne suffiront pas; mais il s'agit d'une portion de la dignité de l'Alsace-Lorraine. Nous ne pouvons guère conclure un nouveau traité avec la Prusse; nous désirerons volontiers quelques milliers de marks pour notre indépendance.

Budget de l'administration des dépôts et consignations.

M. Michel. — La réforme des Caisse d'épargne n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. Un certain nombre de Caisse ne savent que faire des sommes considérables qu'on leur confie; d'autres sont mécontentes de ne pouvoir retirer leurs dépôts qui se trouvent à la Caisse des dépôts et consignations. Les petites Caisse voient leur clientèle diminuer de jour en jour. Notre administration des finances n'a pas lieu non plus de se féliciter des effets de la nouvelle loi. La situation s'est ressentie aussi de la baisse des valeurs. Les petites Caisse d'épargne de l'Etat n'ont pas été prises suffisamment en considération lors de l'élaboration de la loi. On aurait dû les mettre à même de pouvoir augmenter un peu l'intérêt des dépôts. Il est grandement temps de remédier à la situation. L'Etat a dû émettre des bons du Trésor à intérêt élevé pour se procurer les fonds de roulement nécessaires qui lui étaient fournis autrefois à bon compte par les petites Caisse d'épargne. Que compte faire l'Etat?

M. Kehler, sous-secrétaire d'Etat. — Le développement des petites Caisse d'épargne laisse à désirer depuis quelque temps déjà. Le taux de l'intérêt, sans doute, n'est pas aussi élevé que celui des Caisse d'épargne communales; on pourra examiner s'il y a lieu de l'élever.

M. Kneppfer se rallie aux considérations de M. Michel. Il serait dans l'intérêt général que les Caisse d'épargne reçoivent de la Caisse des dépôts un intérêt plus élevé qu'actuellement, 1/4 p. c. en plus.

M. Kehler, sous-secrétaire d'Etat, dit que la réserve des Caisse des dépôts est exploitable quand on considère la baisse énorme des valeurs. Le gouvernement et le Parlement ne peuvent exiger de la Caisse des dépôts qu'elle vende les valeurs à perte et serve encore un intérêt plus élevé aux Caisse d'épargne. Cependant on veut montrer de la prévenance envers les Caisse d'épargne en leur remboursant leurs dépôts en valeurs.

Lorsqu'on arrive au budget des forêts M. Emmel demande l'ajournement. L'ajournement est prononcé à 6 heures 15.

La Journée

Le Reichstag a consacré hier sa 17^e séance à la discussion du budget de l'intérieur. On s'est occupé en particulier de la lutte contre le ver de la vigne et contre les insectes qui causent du préjudice à l'agriculture.

Au banquet du Conseil d'agriculture d'Alsace-Lorraine, M. de Bethmann-Hollweg, chancelier, a prononcé un discours dans lequel il a insisté sur la nécessité de combattre le socialisme. Le Conseil d'agriculture s'est prononcé contre l'assurance contre le chômage qui favoriserait la désertion des campagnes.

On parle de nouveau des lois d'exception pour l'Alsace-Lorraine. Il serait question de saisir le Reichstag à l'automne prochain de deux projets relatifs à la restriction du droit d'association et de la liberté de la presse.

M. Maurice Paléologue, le nouvel ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, a quitté Paris hier pour rejoindre son poste.

L'aviateur Parmelin a effectué hier la traversé du Mont-Blanc.

M. Bernardino Machado, président du conseil du Portugal, a présenté avant-hier aux Chambres les nouveaux ministres. Il a donné ensuite lecture du programme du nouveau cabinet. Ce programme comprend l'amnistie des crimes politiques, des mesures de clémence pour les crimes contre la société, la révision de la loi de séparation; il annonce une administration orientée dans le sens de la neutralité électorale, l'apaisement des passions de parti.

Le prince de Wied, qui mardi a rendu visite aux ambassadeurs d'Autriche, d'Allemagne et de France, est allé hier matin à l'ambassade de Russie et à l'ambassade d'Angleterre. Il a déjeuné à l'ambassade d'Allemagne.

On croyait que la réponse des puissances de la Triple-Alliance à la note anglaise était de nature à établir l'accord avec la Triple-Entente. Mais les commentaires de la presse font craindre qu'il en soit autrement. On évite à Rome toute précision sur le détail et l'on affecte de laisser les deux alliés au premier plan dans cette question délicate.

Les négociations se poursuivent entre Bucarest et Athènes d'une part, et entre Bucarest et Belgrade de l'autre. Elles aboutiront, selon toute vraisemblance, à des traités à peu près analogues à ceux que conclut, avant la guerre, la Bulgarie avec les différents Etats balkaniques. Ces traités toutefois auront uniquement pour objectif le maintien de la paix en Bucarest.

M. Kokovtsov, président du conseil à Saint-Petersbourg, a donné sa démission. On dit qu'il aura pour successeur M. Goremykine, ancien président du conseil.

Une nouvelle manifestation en faveur de l'augmentation des armements de la Suède, a eu lieu hier à Stockholm : 2600 étudiants ont défilé devant le Roi qui a insisté sur la nécessité de renforcer la puissance militaire et navale du pays.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

L'unification du Centre.

Jusqu'ici le parti du Centre était organisé sur la base de la décentralisation par Etats et par province. Il y avait le Centre bavarois, le Centre badois, le Centre wurtembergeois et, en ce qui concerne la Prusse, le Centre rhéno-vestphalien, le Centre silésien, etc. Chacun avait à sa tête, avec un programme unique et identique (celui des Reichensperger, Mallinckrodt, Windthorst et Lieber) une direction autonome, c'est-à-dire un comité composé des chefs les plus notables du parti du pays en question. Ces comités autonomes étaient en communion constante d'action, surtout en période électorale.

Cette situation a changé depuis le 8 février 1914. Dimanche se sont réunis, en effet à Berlin, 44 délégués de ces organisations particularistes et sous la présidence de M. Porsch, président du comité du Centre silésien, ont décidé l'institution d'un comité national de direction pour tout le Centre allemand. Le comité directeur national a été constitué aussitôt.

Une fois constitué et son bureau nommé, le comité a tenu à ce que son premier acte fût de marquer publiquement et solennellement que le Centre maintient tout entier le programme de principes qu'il suit depuis son origine, tout entières ses positions d'idées traditionnelles, en dépit des attaques des « intégristes » et de leurs menées pour modifier l'esprit de sa politique. A ceux qui ne seraient pas satisfaits et voudraient suivre les intégristes, le comité central du parti signifie nettement : « retirez-vous, vous n'êtes plus des nôtres ! »

Le comité a affirmé ses vues et sentiments à cet égard dans un manifeste dont voici la traduction : Le travail en commun, au sein du parti, de catholiques et de non-catholiques sert le maintien de la paix entre les confessions chrétiennes et contribue à promouvoir les intérêts communs. Le Centre est un parti essentiellement politique, non confessionnel. Rejetant toute autre définition, nous déclarons : le Centre doit demeurer ce qu'il a été et est.

Du point de vue politique le parti doit tenir toujours à ce que ses membres participent à l'activité des organisations sociales et économiques, afin de contribuer, pour leur part, à élever le niveau économique et social du pays et du peuple. Il doit en être ainsi en faveur des associations chrétiennes de paysans, en faveur des organisations d'artisans reposant sur un fondement chrétien et patriotique, en faveur des organisations de la petite bourgeoisie, de fonctionnaires et d'employés, et non en dernier lieu en faveur de ces nombreux cercles d'ouvriers industriels qui poursuivent comme but, dans le mouvement ouvrier chrétien-social, le bien économique et moral de leur classe sur la base de l'ordre social existant et du sentiment patriotique.

La commission pour l'Empire du parti allemand du Centre s'est constituée aujourd'hui. L'organisation du parti est ainsi achevée. Le parti du Centre sera dirigé, comme jusqu'ici, dans l'esprit de ses fondateurs, les deux Reichensperger, Mallinckrodt, Savigny, Windthorst, l'évêque baron de Ketteler, Lieber. C'est avec fierté et joie que nous jetons un regard en arrière sur la longue et féconde activité du Centre dans l'intérêt de la patrie et du peuple, de la liberté civile et de la liberté religieuse. Le parti repose depuis sa fondation et de par son histoire sur le sol de la Constitution allemande. De là vient son caractère patriotique et gouvernemental (staatsbehaltender), c'est-à-dire conservateur du bon ordre dans l'Etat, monarchiste et fédéraliste. D'accord avec la déclaration des partis du Centre au Reichstag, et à la Chambre des députés prussienne, nous considérons comme les tâches les plus importantes du parti la conservation de l'indépendance des sociétés religieuses, en particulier de l'Eglise catholique, la pleine réalisation de l'égalité, dans le sens constitutionnel, entre tous les citoyens, la défense des fondements chrétiens de l'Etat et de la société, ainsi que la sauvegarde de la liberté civile et de la justice sociale.

Tous les membres du parti doivent être pénétrés de la conviction que la puissance croissante du socialisme chrétien en France...

Les Allemands dans les Usines Pottlöff. A la Beuma, les nationalistes ont adressé au public un discours...

Le nouveau grand-amir. L'empereur d'Allemagne a désigné par décret l'habile Joppen...

La population de Berlin. La ville de Berlin compte, cette année, 45,734 habitants...

FRANCE. Les intelligences de l'air. Jusqu'ici, aucun tri réel n'est encore été effectué avec une mitrailleuse...

Les bandes de Pékin. Chapietta, le bandit de Pékin, qui a couru d'assaut à travers les travaux fortifiés...

Le silence aux enterrements. A plusieurs reprises déjà nous avons signalé l'intervention d'éclaireurs...

ITALIE. Les assurances sur la vie. L'empereur M. Ghidini organise l'assurance d'assurances sur la vie...

ALSACE-LORRAINE. Actes, Avis et Renseignements. Distinction. M. Olet, commissaire de frentière à Metz...

Les décrets du Ministère. An lazar des contractés, nous voudrions citer l'appréciation de quelques contractés...

RUSSIE. Les relations avec l'Allemagne. D'après le Reichstag, les incidents sur le bord de la mer ont été réglés...

Le prince de Wied et son entourage. Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Le prince de Wied a formellement notifié aux gardiens de la prison de Berlin...

Coquilles Lucullus Rivoire & Carret au jambon, aux champignons, foies de volailles, etc.

Théâtre municipal JEUDI 12 FÉVRIER Der gütizende Frack

Une Dame Savon Steckepferd

Emission de Mark 8 millions Obligations 5%

Photographie PRILOTT 2, Avenue Serpenoise, 2

VOELK-ESCH Pléce d'Armes

BOURSE DE PARIS du 11 Février 1914

Urban-Aimé Chirurgien-Dentiste

BOURSE DE PARIS du 11 Février 1914

Si vous voulez gagner de l'argent
venez acheter à la
Liquidation totale de chaussures
pour cause de cessation de commerce
GRAND ASSORTIMENT EN TOUS GENRES
de
Chaussures d'hiver, bottines Richelieu, pantoufles
doublées peaux de chats, flanelle des Pyrénées,
pour Hommes, Dames et Enfants.
Rabais considérable à tous les rayons
Fonds à céder
E. GUISET
rue de Ladoucette,

Houilles, Cokes, Briquettes
pour l'industrie & chauffage domestique
F. MACHWIRTH
Avenue Serpenoise, 20^{bis}
Chantier : devant la porte de Thionville
Téléphone 180 488

JOLI TRAVAIL pour Dame
3 fr. par jour, chez soi, en
tous pays, sans apprentis-
sage. — HOFIS, Boulevard
Murat, 187, Paris.

CAPITAUX disponibles
pour le
commerce et l'industrie
(taux légal). Union Finan-
cière, 17, rue de Stras-
bourg, Paris. A. H.

Orpheline
de 16 ans
demande place.
Bonnes références.
S'adresser au bureau du
journal. 158-5

Papier de journaux
à vendre.
S'adresser au bureau du journal.

ORGUES D'ÉGLISES
DALSTEIN & HÆRPFER
à BOULAY (Lorraine)
MAISON FONDÉE EN 1868

Fourni des Orgues à Amsterdam, Paris, Mühlheim, Bielefeld, Rossleben (Saxe)
Lausanne, Héliouan (Égypte) et plus de 200 Orgues en Alsace-Lorraine.
Maison classée parmi les premières du continent par les attestations de
MM. Widor, Gigout, Bonnet de Paris, Rupp, Erb de Strasbourg.

Point d'article de Fabricque.
Œuvres se distinguant par leur solidité et leur travail artistique.
Application des systèmes de notre propre invention : système aérostatique
tubulaire, d'une précision incomparable et d'une insensibilité absolue
contre les influences de la température. Système électro-pneumatique.

Soufflerie électrique.
dernier perfectionnement, travaillant très économiquement et absolument
sans bruit. Fourni à Sainte-Chrétienne, Saint-Clement à Metz, etc.

Renseignements et Devis gratuits et sans engagement.
CATALOGUE ET CERTIFICATS SUR DEMANDE 401-5

S E R O T
ANCIENNES MAISONS RÉUNIES VALETTE & SEROT & E. FRANÇOIS
FENS : MÉTAUX : QUINCAILLERIE : ARTICLES DE MÉNAGE : FOURNEAUX ET CUISINIÈRES
METZ, PLACE DES CHARRONS, 6-8-10-14-16 MONTIGNY, RUE DU SÉMINAIRE, 1
Téléphone 71 & 1574 Téléphone 2126

Spécialité
Trousseaux
Grand choix
Toute Confection
sur commande
Magasins Reunis
Hermann Schwarz
Rue Serpenoise

ON DEMANDE
pour de suite une
Femme de chambre
avec bonnes références.
S'adresser Mme Weill,
rue de Ladoucette, n° 8.
158-1

On demande
un
commis
très au courant de la vente
couleurs et drogues.
S'adresser : Alfred Péry,
rue de Ladoucette, n° 8.
158-3

ASILE POUR NERVEUX 102,5
Médecin cons. Docteur VITRY
Médecin spécialiste pour maladies nerveuses
Metz, Boulevard Empereur-Guillaume, 40

Cigares de choix
Garantis d'origine et de qualité
par boîtes de 25, 50, 100 pièces,
depuis 4 jusque 20 Mk. le cent.

J.-B. Kieffer-Dehaen
METZ
12, rue des Clercs, au fond de la cour
Entrée sous le porche

Cigares Tinchant, d'Anvers
PROVENANCE DIRECTE
Frou-Frou Quo Vadis?
Melior

Hôtel et Café du Luxembourg
Hôtel recommandé pour voyageurs
88 RUE SERPENOISE, 88
Ch. Thiéry 83
Vins - Bière - Liqueurs - Apéritifs
GRAND ASSORTIMENT DE VINS FINS

Piquets en fer pour parcs et vignes
Beau choix de fers neufs à bon marché
Ch. Hennequin
Dépôt : SABLON, rue Lothaire
(gare des marchandises) 491-7
Bureau : METZ, rue des Allemands, 59.

AVIS
J'ai l'honneur d'informer le public des cercles
de Thionville Est et Ouest, que l'Agence gé-
nérale de la
Société alsacienne-lorraine d'assurance contre l'in-
d'assurance contre les accidents et la respon-
sabilité civile
n'a été confié, et je le prie de bien vouloir
m'accorder sa confiance dans toutes les questions
concernant les assurances.
D. BAILER
Agent général
THIONVILLE, 28, rue de Paris, Entrée rue de la Tour, 25

Maison Aug. CHRISTMANN
A. HENNEQUIN, Succ^r
METZ
Rue des Allemands, 23 - Tél. 705
Monteur autorisé à tous les réseaux

Se recommande pour ses
MOTEURS ÉLECTRIQUES
de premières marques 157-1

Moteurs agricoles FERMÉS
Spécialité :
Installation de Batteuses avec
moteurs électriques, garanties 3 ans
Nombreaux références
Plus de 50 moteurs fournis en 1913
Plans et devis gratuits - Prix avantageux

On cherche
Femme de ménage
consciencieuse, sachant
faire la cuisine, de 9 heures
à 2 heures.
S'adresser au bureau du
journal. 158-1

On demande
un
apprenti p. l'épicerie
nourri et logé.
S'adresser rue Mazelle,
n° 52. 156-5

Pas de renvoi!
LOTÉRIE D'ARGENT
d'Alsace-Lorraine
tirage garanti le
28 FÉVRIER 1914
1617 lots gagnants
espèces comptant
10 000 M
Gros lot comptant
4 000 M
1616 lots gagnants
6 000 M
Prix du billet, 50 Pl. ;
14 pour 5 M
(port et liste 25 Pl. en sus)
recommandés par
J. STURMER,
Langstr., 107, Strasbourg.

HARMONIUMS
Spécialité : Instrument
pouvant être joué de suite
à 4 voix, par chacun sans
connaissance spéciale de mu-
sique. Catalogue écrit. Alaya
Mater, Journal, d. l. cour Faide
Harmoniums vendus dans tout
les pays du Globe, y chantent
leur propre langage.
7000
Pianos
Instrument d'interieur à
prix bon marché, à 430 et
515 M.

A LOUER
pour le 1^{er} Avril
1914
rue des Allemands, 57
un magasin, arrière ma-
gasin, une cuisine, une
grande pièce au rez-de-
chaussée et une remise,
au 1^{er} étage un appa-
rtement composé de 3 pié-
ces, une cuisine, un ca-
binet, le tout ensemble ou
séparé, au gré des ama-
teurs. 128-1

A louer
Rue des Murs plusieurs
petits logements
très avantageux.
S'adresser rue de la Fon-
derie, 7. 148-8

On demande un
Garçon jardinier
muni de bonnes références
S'adresser au bureau du
journal. 153-4

Importante entreprise
électrique cherche pour de
suite
bon aquisiteur
pour installations de lu-
mière et de force, possé-
dant les deux langues et
bien au courant du métier.
Offres sous 153-1 à
l'expédition du journal.

A vendre un
Buffet antique
chéne et noyer avec dres-
soir de deux étages et
garni de 20 assiettes an-
tiques. Pour visiter s'a-
dresser à M. Peltier Paul
propriétaire à Ancy-sur-
Moselle, Lorraine. 153-8

A céder
pour cause de départ
commerce
bien achalandé d'épicerie,
quincaillerie, chaussures
etc., dans chef lieu de can-
ton de Lorraine.
Demander renseigne-
ments sous K 156-1 à
l'expédition du journal.

Etude de M^e Pol METTAVANT, notaire à
Souilly (Meuse).
A LOUER
pour entrer de suite
FERME
de 46 hectares morcelée, dont 6 hectares de
prés avec maison d'habitation et remise.
Loyer 1300 fr., payable d'avance. On fait le
lait.
S'adresser au notaire. 153-10

Mesdames! Vous trouverez à la
Maison Knaff-Renaudin
Luxembourg
6, Avenue de l'Arsehal
les 156-2
Costumes-Tailleur et Manteaux
Robes du soir et d'après-midi
Blouses - Haute Nouveauté!
Maison de confiance.
Prix modérés

ADJUDICATION PUBLIQUE
de la fourniture de Viande de bœuf, 1^{re} qualité, de lé-
gumes secs, de pâtes alimentaires et de matériel de
chauffage pour le bureau de bienfaisance, pour la période
du 1^{er} avril 1914 au 31 mars 1915.
Le cahier des charges peut être consulté à la Mairie,
chambre n° 4, des cahiers pourront être obtenus au
prix de 0,50 M.
Les offres devront être mises sous enveloppes et ca-
chetées, munies d'une souscription désignative et être
remises au bureau de bienfaisance à la Mairie.
OUVERTURE DES OFFRES:
Jeu, 26 Février 1914, à 3 h. de l'après-midi
Le délai de l'adjudication définitive est de 10 jours.
39-5 Bureau de bienfaisance de la ville de Metz.

Cultivateurs - Herse
Rabots-Etaupinoirs
Charrues, etc.
Louis Dufour
METZ - Place de l'Abreuvoir

Inventions
Je cherche industriels et capitalistes à soutenir
financièrement ou acquérir inventions ou idées, au
comptant ou par licence. J'entreprends en outre l'étude
de brevets, descriptions, ainsi que les inscrip-
tions de brevets pour échantillons d'essai et marques
de déposés, au pays et à l'étranger, l'exécution de
dispositions, à prix modérés. Examen sur les dis-
positions à être breveté, et renseignements gratuits.
136-4 Ingénieur Knauf,
Kaiserwilhelmstr. 39, Ludwigshafen-a.-Rh.

Entreprises électriques
Lumière, force motrice
Sonnettes électriques
::: Téléphones, Paratonnerres :::
Travail très soigné. Prix modérés.
H. van GALEN
Rue de la Gare 8 - Rue Fabert 4.
METZ 138-7
Imprimerie Lorraine, Metz, 14, rue des Clercs.

FEUILLETON DU LORRAIN — 15

LE
BOUCHON DE CRISTAL
PAR
Maurice LEBLANC

Elle reprit de sa voix basse :
— Daubrecq s'était vengé. Le lendemain même du
jour où mon mari chassait de la maison notre mal-
heureux enfant, Daubrecq nous dévoilait, dans la plus
cynique des lettres, le rôle odieux qu'il avait joué et
les machinations grâce auxquelles il avait réussi à
revertir notre fils. Il continuait ainsi : « La correction-
nelle un de ces jours... Plus tard les assises... et
Lupin s'exclama :
— Comment! c'est Daubrecq qui aurait complété
l'affaire actuelle?
— Non, non; il n'y a là qu'un hasard. L'abomi-
nable prédiction n'était qu'un vœu formulé par lui.
Mais combien elle me terrifia! J'étais malade à ce
moment. Mon autre fils, mon petit Jacques, venait
de naître. Et chaque jour nous apprenait quelque
nouveau méfait commis par Gilbert, de fausses si-
gnatures données, des escroqueries, si bien qu'au-
tour de nous nous annonçâmes son départ pour l'étranger,
puis sa mort. La vie fut lamentable et elle le fut
d'autant plus quand éclata l'orage politique où mon
mari devait sombrer.
— Comment cela?
— Deux mots vous suffiront, le nom de mon mari
est sur la liste des Vingt-sept.
— Ah!
D'un coup, le voile se déchira devant les yeux de
Lupin et il apercevait, à la lueur d'un éclair, toute
une région de choses qui se dérobaient jusque-là dans
les ténèbres.

D'une voix plus forte, Clarisse Mergy repré-
sentait :
— Oui, son nom s'y trouve inscrit, mais par er-
reur, par une sorte de malchance incroyable dont il
fut victime. Victorien Mergy fit bien partie de la com-
mission chargée d'étudier le canal français des Deux-
Mers. Il vota bien avec ceux qui approuvèrent le
projet de la compagnie. Il toucha même, oui, je le
dis nettement, et je précise la somme, il toucha quinze
mille francs.
— Mais c'est pour un autre qu'il toucha, pour un de
ses amis politiques en qui il avait une confiance ab-
solue et dont il fut l'instrument aveugle, inconscient.
Il crut faire une bonne action, il se perdit. Le jour
où, après le suicide du président de la compagnie et
la disparition du caissier, l'affaire du canal apparut
avec tout son cortège de tripotage et de malpropre-
té, ce jour-là seulement mon mari sut que plusieurs de
ses collègues avaient été achetés, et il comprit que
son nom, comme le leur, comme celui d'autres dé-
putés, chefs de groupe, parlementaires influents, se
trouvait sur cette liste mystérieuse dont on parlait
soudain. Ah! les jours affreux qui s'écouleront alors!
La liste serait-elle publiée? Son nom serait-il pro-
noncé? Quelle torture! Vous vous rappelez l'effleu-
rement de la Chambre, cette atmosphère de terreur et
de délation! Qui poserait la liste? On ne le savait
pas. On savait son existence. Voilà tout. Deux noms
furent livrés à la haine publique. Deux hommes furent
balayés par la tempête. Et l'on ignorait toujours d'où
partait la dénonciation et dans quelles mains se trou-
vaient les papiers accusateurs.
— Daubrecq, insinua Lupin.
— Eh! non, s'écria Mme Mergy. Daubrecq n'était
encore rien à cette époque, il n'avait pas encore paru
sur la scène. Non... rappelez-vous... la vérité on la
connut tout d'un coup, par celui-là même qui la dé-
tenait, Germaineux, l'ancien garde aes sceaux et le
cousin du président de la Compagnie du canal. Ma-
lade, phthisique, de son lit agonisant il écrivit au pré-
fet de police, lui léguant cette liste que, disait-il, l'on
trouverait, après sa mort, dans un coffre de fer au
fond de sa chambre. La maison fut entourée d'agens.
Le préfet s'établi à demeure auprès du malade. Ger-
maineux mourut. On ouvrit le coffre. Il était vide.
— Daubrecq, cette fois, affirma Lupin.

— Oui, Daubrecq, proféra Mme Mergy dont l'agit-
ation croissait de minute en minute. Alexis Daubrecq
qui, depuis six mois, déguisé, méconnaissable, servait
de secrétaire à Germaineux. Comment avait-il appris
que Germaineux était le possesseur du fameux papier?
Il importe peu. Toujours est-il qu'il avait fracturé le
coffre, la nuit même qui précéda la mort. L'enquête
le prouva et l'identité de Daubrecq fut établie.
— Mais on ne l'arrêta pas?
— A quel bon! On supposait bien qu'il avait mis
la liste en lieu sûr. L'arrêter, c'était l'esseler, l'af-
faire qui recommençait, cette vilaine affaire dont tout
le monde est las, et que l'on veut étouffer à tout prix.
— Alors?
— On négocia.
Lupin se mit à rire.
— Négocier avec Daubrecq, c'est drôle!
— Oui, très drôle, scandale. Mme Mergy d'un ton
âpre. Pendant ce temps il agissait, lui, et tout de
suite, sans vergogne, allant droit au but. Huit jours
après son vol, il se rendait à la Chambre des députés,
demandait mon mari, et brutalement exigeait de
lui trente mille francs dans les vingt-quatre heures.
Sinon, le scandale, le déshonneur. Mon mari connais-
sait l'individu, il le savait implacable, plein de ran-
cune et de férocité. Il perdit la tête et se tua.
— Absurde! ne put s'empêcher de dire Lupin. Daub-
recq possédait une liste de vingt-sept noms. Pour li-
vrer l'un de ces noms, il est obligé, s'il veut qu'on
attache du crédit à son accusation, de publier la liste
même, c'est-à-dire de se dessaisir du document, ou du
moins de la photographie de ce document, et, en fai-
sant cela, il provoque le scandale, mais se prive
déjà de tout moyen d'action et de chantage.
— Oui et non, dit-elle.
— Comment le savez-vous?
— Par Daubrecq, par Daubrecq qui est venu me
voir, le misérable, et qui m'a raconté cyniquement
son entrevue avec mon mari et les paroles échangées.
Or, il n'y a pas que cette liste, il n'y a pas que ce fa-
meux bout de papier sur lequel le caissier notait les
noms et les sommes touchées, et sur lequel, rappelez-
vous, le président de la compagnie, avant de mourir,
à ma signature en lettres de sang. Il n'y a pas que
cela. Il y a certaines preuves plus vagues, que les in-

téressés ne connaissent pas : correspondance entre le
président de la compagnie et son caissier, entre le
président et ses avocats conseils, etc. Seule compte,
évidemment, la liste griffonnée sur le morceau de
papier; celle-là est la preuve unique, irrécusable, qu'il
ne servirait à rien de copier ou de photocopier, car
son authenticité peut être contrôlée, dit-on, de la fa-
çon la plus rigoureuse. Mais tout de même, les au-
tres indices sont dangereux. Ils ont suffi à démolir
déjà deux députés. Et de cela Daubrecq sait jouer à
merveille. Il effraya la victime choisie, il l'affola, il lui
montra le scandale inévitable, et l'on versa la somme
exigée, ou bien, l'on se tua, comme mon mari. Com-
prenez-vous maintenant?
— Oui, fit Lupin.
Et dans le silence qui suivit, il reconstitua la vie
de Daubrecq. Il le voyait maître de cette liste, usant
de son pouvoir, sortant peu à peu de l'ombre, jetant
à pleines mains l'argent qu'il extorquait à ses vic-
times, se faisant nommer conseiller général, dé-
puté, régnaient par la menace et par la terreur; im-
puni, inaccessible, inattaquable, redouté du gouverne-
ment qui aime mieux se soumettre à ses ordres que
de lui déclarer la guerre, respecté par les pouvoirs ju-
diciaires, si puissant enfin qu'on avait nommé secré-
taire général de la préfecture de police, contre tous
droits acquis, Praslville, pour ce seul motif qu'il lais-
sait Daubrecq d'une haine personnelle.
— Et vous l'avez revu? dit-il.
— Je l'ai revu. Il le fallait. Mon mari était mort,
mais son honneur demeurait intact. Nul n'avait soup-
çonné la vérité. Pour défendre tout au moins le nom
qu'il me laissait, j'ai accepté une première entrevue
avec Daubrecq.
— Une première, en effet, car il y en a eu d'au-
tres?
— Beaucoup d'autres, prononça-t-elle d'une voix
altérée, oui, beaucoup d'autres... au théâtre... ou cer-
tains soirs à Enghien... ou bien à Paris, la nuit... car
j'avais honte de le voir, cet homme, et je ne veux
pas qu'on le sache... Mais il le fallait... un devoir plus
impérieux que tout me le commandait... le devoir de
venger mon mari...
Elle se pencha sur Lupin, et ardemment.
— Oui, la vengeance, ce fut la raison de ma con-

duite et le souci de toute ma vie. Venger mon mari,
venger mon fils perdu, me venger, moi, de tout le
mal qu'il m'a fait... je n'avais plus d'autre rêve, d'au-
tre but. Je voulais cela, l'écrasement de cet homme,
sa misère, ses larmes — comme s'il pouvait encore
pleurer! — ses sanglots, son désespoir...
— Sa mort, interrompit Lupin, qui se souvenait de
de la scène entre eux dans le bureau de Daubrecq.
— Non, pas sa mort. J'y ai pensé souvent. J'ai
même levé le bras sur lui. Mais à quel bon? Il a dû
prendre ses précautions. Le papier subsisterait. Et
puis, ce n'est pas se venger que de tuer. Ma haine
allait plus loin. Elle voulait sa perte et sa déchéance,
et pour cela, un seul moyen, lui arracher ses griffes.
Daubrecq privé de ce document qui le rend si fort,
Daubrecq n'existe plus. C'est la ruine immédiate, le
nafrage, et dans quelles conditions lamentables!
Voilà ce que j'ai cherché.
— Mais Daubrecq ne pouvait se méprendre sur vos
intentions?
— Certes non. Et ce fut, je vous le jure, d'étranges
rendez-vous que les nôtres, moi, le surveillant, tâchant
de deviner derrière ses gestes et derrière ses paroles
le secret qu'il cache... et lui... et lui...
— Et lui, dit Lupin, achevant la pensée de Cla-
risse Mergy, lui, qu'elle la proie qu'il désire...
Elle baissa la tête et dit simplement :
— Oui.
Duel étrange, en effet, qui opposait l'un à l'autre
ces deux êtres que séparait tant de choses impla-
cables. Comme il fallait que la passion de Daubrecq
fût étreinte pour qu'il risquât ainsi cette menace per-
pétuelle de la mort et qu'il introduisit auprès de lui,
dans son intimité, cette femme dont il avait dévasté
l'existence! Mais comme il fallait également qu'il se
sentit en pleine sécurité!
— Et vos recherches aboutirent à quoi? demanda
Lupin.
— Mes recherches, dit-elle, furent longtemps in-
fructueuses. Les procédés d'investigation que vous
avez suivis, ceux que la police a suivis, moi, des an-
nées avant vous, je les ai employés, et vainement...
(A suivre.)